Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202344-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 septembre 2023

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE, Sophie KONSTANTINOVITCH, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA.

Excusés : Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Zigor GOIEASKOETXEA).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-44 : Tableau des effectifs 01/08/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles L. 332-14 et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs validé en conseil municipal en date du 06 juillet 2022 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Elle propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune d'Arbonne afin de tenir compte des évolutions liées au personnel en termes de recrutement, de réussite à concours ou examen, d'avancement de grade et de promotion interne et d'évolution des missions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- La création d'un poste de Rédacteur principal 2ème classe à temps complet ;
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet ;
- La création d'un poste d'Agent de maitrise à temps complet

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202344-DE

Le tableau des effectifs de la commune serait le suivant à compter du **1er août 2023** :

Emploi	*Grade*	*Catégorie*	*Filière*	*Effectifs budgétaires*	*Effectifs pourvus*	*Temps de travail hebdo*
Services administratifs						
Directeur Général des services	Directeur Général des Services de communes de 2 000 habitants à 10 000 habitants	Emploi Fonctionnel		1	0	Temps complet
Directeur Général des Services	Attaché territorial	A	Administrative	1	0	Temps complet
Directeur Général des Services	Rédacteur principal 1ère classe	B	Administrative	1	1	Temps complet
Responsable Comptabilité/Finances et RH	Rédacteur principal 2ème classe	B	Administrative	1	1	Temps complet
Agent en charge de l'état civil et assistante de direction	Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	Administrative	1	1	Temps complet
	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	Administrative	1	0	Temps complet
Agent en charge de l'urbanisme	Adjoint Administratif	C	Administrative	1	1	Temps complet
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint Administratif	C	Administrative	1	1	Temps complet
Services techniques						
Responsable des Services Techniques	Technicien pincipal de 1ère classe	B	Technique	1	1	Temps complet
Adjoint Responsable des Services Techniques	Agent de maitrise	C	Technique	1	1	Temps complet
Agent des services techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Technique	3	1	Temps complet
Agent des services techniques	Adjoint technique	C	Technique	2	1	Temps complet
Agent des services techniques	Adjoint technique	C	Technique	2	0	Temps non complet 20h
Agent des services techniques	Adjoint technique	C	Technique	1	1	Temps non complet 17h
Services scolaires						
Agent des écoles	Adjoint Technique	C	Technique	1	1	Temps non complet (28h00 annualisées)
Agent des écoles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe	C	Social	1	1	Temps non complet (24h00 annualisées)
Agent des écoles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	C	Social	1	1	Temps complet
			TOTAL	**21**	**13**	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à **l'UNANIMITE** :

<u>ARTICLE 1er</u> : DE DÉCIDER :

- Les créations énoncées ci-dessus à compter du 1er août 2023
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ces emplois pourraient être occupés par un agent contractuel de droit public en application de l'article L. 332-14 ou l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique.
- La validation des tableaux des effectifs au 1er août 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202344-DE

<u>ARTICLE 2</u> : **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les arrêtés et contrats de travail afférents à l'occupation de ces emplois

<u>ARTICLE 3</u> : **DE PRECISER** que les crédits suffisants pour ces emplois sont prévus au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 28 septembre 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

MAIRIE d'ARBONNE (Pyrénées-Atlantiques)